

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS) : INFORMATIONS AUX FAMILLES

INFORMATIONS

Madame, Monsieur,

Parallèlement au dispositif d'alerte incendie, l'établissement s'est doté d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas de risque majeur.

Chaque accident majeur potentiel fait l'objet d'une procédure de mise à l'abri ; le PPMS définit les comportements à adopter et les actions à mener ainsi que le rôle de chacun.

Ce plan est prévu pour garantir une plus grande sécurité dans notre établissement scolaire de jour comme de nuit ; il est testé chaque année.

A votre intention vous trouverez ci-après des consignes qu'il est impératif de respecter pour le bon fonctionnement de ce plan et la sécurité de tous dont la vôtre.

Merci de les respecter.

La sécurité de tous dépend du comportement de chacun.

CONSIGNES AUX PARENTS

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR NECESSITENT LA MISE EN SURETE

DES QUE VOUS PRENEZ CONNAISSANCE DE LA SITUATION DE CRISE

RESTEZ OU REGAGNEZ UN BATIMENT EN DUR

Rendez-le le plus sûr possible suivant vos moyens



NE SORTEZ PAS

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOTRE ENFANT

Vous mettriez votre vie et la sienne en danger, Vous gêneriez les déplacements des services de secours. Protégez-vous ; l'établissement protège votre enfant.



NE TELEPHONEZ PAS

Eteignez vos portables afin de laisser libre le réseau pour les services de secours



Toutes les informations et le suivi de la situation de crise sont disponibles de façon officielle sur

Notez les fréquences

RMC :	105.2 MHz
Europe 1:	106.1 MHz
France Bleu Limousin :	100.9 MHz
France Inter :	98.6 MHz
Breniges FM :	95.6 MHz



Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.